



Accrochage de mon véhicule

Par **bernardot**, le **14/05/2012** à **21:32**

Bonjour,
je me suis fait percuter mon véhicule sur l'aile arrière gauche ; toutefois la personne conteste l'accident et n'a pas voulu remplir de constat. N'ayant pas de témoins, ai-je un recours, si oui lequel ?
Par avance merci de votre réponse.
GB

Par **alterego**, le **19/05/2012** à **10:10**

Bonjour

Si vous avez des renseignements sur le véhicule qui a percuté le vôtre vous pouvez déclarer le sinistre à votre assureur en précisant le dommage subi, les circonstances, la date et l'heure, le type de véhicule, son immatriculation et que l'auteur de l'accident a refusé d'établir le constat amiable et est reparti menaçant.

Quel(s) dommage(s) a eu le véhicule adverse ?

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]